



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 27/09/19

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
Projet de Réseau d'eau brute de la ZAC GSL  
déposé par CC Grand Sud Tarn et Garonne  
Communes de Campsas, Montbartier et Labastide-St-Pierre (82)  
Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**n°saisine 2019-7754**

Par courriel reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Occitanie le 26 juillet 2019, la direction départementale des territoires de Tarn et Garonne (DDT 82) a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) sur un projet de réseau d'eau brute de la ZAC GSL sur les communes de Campsas, Montbartier et Labastide-St-Pierre, au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet. La saisine est intervenue dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale.

La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 septembre 2019.